

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

LE PRÉFET

Tarbes, le 11 janvier 2011

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion qui s'est tenue en préfecture le 4 octobre dernier, vous aviez souhaité me présenter les projets de liaison, d'une part, entre Saligos et la station de Luz-Ardiden et, d'autre part, entre Cauterets et la station de Luz-Ardiden.

Le coût de chacun de ces projets est respectivement estimé à environ 22 millions d'euros et 27 millions d'euros, en y incluant les équipements projetés sur le secteur du Lisey. Pour mémoire, les stations de Cauterets et Luz-Ardiden ont réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires de 7 millions et de 3 millions d'euros.

Partageant sans retenue votre propre appréciation, je mesure très précisément que la réalisation de ces deux liaisons présenterait plusieurs avantages. Pour Luz-Ardiden, elle permettrait de renforcer l'attractivité de cette station qui est à ce jour desservie par un accès routier unique soumis aux risques naturels. Pour Cauterets, elle permettrait de conforter son offre de ski, le "domaine du Lys" étant trop exigu et saturé (notamment pendant les périodes de vacances scolaires). Enfin, les stations de Luz-Ardiden et de Cauterets, ainsi réunies, offriraient un domaine skiable de 100 km de pistes, soit l'un des plus importants de la partie française de la chaîne des Pyrénées.

La Caisse des dépôts et consignation a proposé son expertise pour aider à la réalisation de ces projets et a co-financé une étude sur leur faisabilité économique.

Il ressort des conclusions de cette étude, réalisée par le cabinet Contours, que le recours à l'emprunt, dans le cadre des régies existantes pour le financement de ces investissements aurait pour effet de dérentabiliser le domaine skiable de Luz et, dans une moindre mesure, celui de Cauterets, dès lors que le développement de la fréquentation, à lui seul, ne permettrait pas de couvrir le remboursement du capital et les frais financiers. Par ailleurs, le scénario d'ascenseur de Luz, sans liaison avec Cauterets, serait encore moins pertinent dès lors qu'il dérentabiliserait encore davantage la station de Luz-Ardiden.

Le cabinet Contours propose ainsi plusieurs mesures complémentaires de nature à réduire au maximum le montant de l'emprunt et à couvrir le risque financier et les inévitables aléas climatiques (*ratissage tarifaire à brève échéance de Luz sur Cauterets, aides publiques, développement d'un programme immobilier en pied de remontées pour dégager des plus-values foncières et accompagner l'augmentation attendue de la fréquentation...*). L'étude souligne surtout que seule une fusion des activités des deux régies au sein d'une seule et même entité, qui placerait Luz-Cauterets légèrement en dessous de Saint-Lary et du Tourmalet pour les journées-skieurs mais au même niveau que Peyragudes pour le chiffre d'affaires, permettrait d'envisager de tels investissements.

Ces recommandations qui, comme vous le savez, ont retenu particulièrement mon attention, me semblent devoir être examinées avec bon sens compte tenu du risque financier considérable que peuvent représenter de tels investissements pour les collectivités concernées. Je rappellerai, en effet, que l'équilibre de ces deux régies n'est pas à ce jour assuré. Ainsi, comme souvent, des subventions publiques sont versées chaque année par le SIVOM de l'Ardiden, d'une part, et par la ville de Cauterets, d'autre part, dont le montant, hors sujétions de service public, atteint en 2010 près d'1,5 million d'euros pour Luz et 0,5 million d'euros pour Cauterets. Si ces aides ne constituent pas une exception, l'amortissement des investissements pourrait sensiblement les alourdir.

Par ailleurs, sur les cinq communes membres du SIVOM de l'Ardiden, trois (Grust, Luz-Saint-Sauveur et Sazos) sont déjà inscrites au réseau d'alerte départemental ce qui, compte tenu de leur situation financière, doit les inciter à faire preuve de la plus grande prudence avant de se lancer dans tout projet d'investissement. Dans son rapport sur la gestion de la station des sports d'hiver de Luz-Ardiden, la Chambre régionale des comptes avait ainsi mis en garde la Régie contre la réalisation d'investissements coûteux susceptibles de détériorer encore sa situation.

Pour ma part, je conçois le vecteur de développement que portent ces investissements mais je dois veiller, avant d'engager le soutien financier de l'Etat, à ce que les modalités envisagées pour les réaliser ne mettent pas en péril la situation financière des collectivités qui les porteront et puissent assurer une pérennité dans la gestion concertée et intelligente du futur domaine skiable.

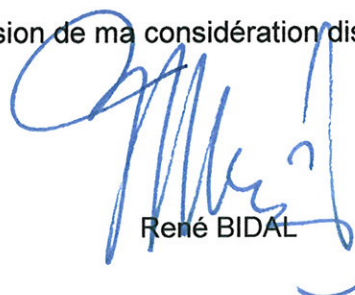
En outre, ce projet n'a de sens à mes yeux que dans le cadre d'une solidarité entre les différentes communes concernées. Cette solidarité doit s'exprimer politiquement, ce qui passe par le regroupement des stations de Luz-Ardiden et de Cauterets au sein d'une structure commune. Comme le suggère la Caisse des dépôts et consignation et comme vous l'aviez vous-même envisagé dans la présentation qui m'avait été faite lors de la réunion du 4 octobre 2010, cette structure pourrait ensuite se doter d'une ou plusieurs SEM d'aménagement et de gestion permettant un apport de capitaux par des partenaires extérieurs tels que la Caisse des dépôts et consignation, ce qui paraît incontournable pour assurer la viabilité économique du projet.

Cette partie du projet mérite, en toutes hypothèses, d'être approfondie avant que ne soit envisagé le dépôt d'une demande d'unité touristique nouvelle (UTN), l'appréciation du bien fondé d'une telle demande incluant également les aspects économique et financier. L'accompagnement public du projet, tant de la part des services de l'Etat que de la Caisse des dépôts et consignation, qui partagent avec moi une identité de vue sur ce dossier, sera acquis à cette condition seulement.

Compte tenu du risque de contentieux, toujours important pour de tels projets, j'attire également votre attention sur la fragilité juridique d'une démarche qui consisterait à présenter deux dossiers de demande d'UTN distincts alors même que ceux-ci sont étroitement liés, notamment sur le plan économique comme le démontre l'étude du cabinet Contours.

Je vous avais déjà fait part de cette analyse lors de notre réunion du 4 octobre 2010. Néanmoins, les propos qui ont pu être tenus depuis, et en particulier lors du comité de pilotage qui s'est tenu à Luz-Saint-Sauveur le 29 octobre dernier, me conduisent aujourd'hui à formaliser la position définitive de l'Etat dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



René BIDAS

Monsieur Alain LESCOULES
Maire de Luz-Saint-Sauveur

Destinataires :

Monsieur le Maire de Luz-Saint-Sauveur
Monsieur le Maire de Cauterets

Copie à :

Madame la Présidente du Conseil général
Madame la Députée de la 2ème circonscription des Hautes-Pyrénées
Monsieur le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignation
Monsieur le Président du SIVOM de l'Ardiden